Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 24 mars 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre mars à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à
la délibération : 8

Présents : Mme BOYER M. - MM. BRUN J.-R - BASTIAN J. – GOUYE G.-L. - HENRY G. - MIVIELLE J.C - ROUX L.

Absents : Mlle GRIGRI Karine - Mme LEWIS R – M. OLCHOWIK B.

Objet de la délibération 17-05
Opposition au transfert de la compétence PLU à la Commuanuté de Communes Lacs et Gorges du Verdon

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 (loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communatés de communes et communautés d'agglomérations.

Elle donne aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent dans les trois mois précedant le terme du délai d'applicabilité.

Il en résulte que le transfert aux communautés de communes et communautés d'agglomérations de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,

Le Conseil Municipal :

- ✓ **décide** de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon,
- ✓ **demande** au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de LA MARTRE 83120

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 21 AVR. 2017
et publication ou notification
du
21 AVR. 2017

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 24 mars 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre mars à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Monsieur Gérard HENRY, Premier Adjoint.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à
la délibération : 7

Présents : Mme BOYER M. - MM. BRUN J.-R - BASTIAN J. – GOUYE G.-L. - HENRY G. - MIVIELLE J.C - ROUX L.

Absents : Mlle GRIGRI Karine - Mme LEWIS R – M. OLCHOWIK B.

Objet de la délibération 17-06
Budget principal
Approbation du Compte Administratif – Exercice 2016

Le Conseil Municipal :

réuni sous la présidence de Monsieur HENRY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Madame CARLETTI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- **donne acte** à Madame CARLETTI, Maire, de la **présentation annexée** des comptes administratifs ;
- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **vote** le présent compte administratif 2016 à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Premier Adjoint

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 21 AVR. 2017
et publication ou notification
du 21 AVR. 2017

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL Ex.2016

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	**Recettes ou excédents**	**Dépenses ou déficits**	**Recettes ou excédents**	**Dépenses ou déficits**	**Recettes ou excédents**
Résultats reportés	5 214.00			261 183.41		261 183.41
Opérations de l'exercice	109 301.67	164 776.68	322 435.16	364 684.42	431 736.83	529 461.10
TOTAUX	114 515.67	164 776.68	322 435.16	625 867.83	431 736.83	790 644.51
Résultats de clôture		50 261.01		303 432.67		358 907.68
Restes à réaliser	246 415.00	156 363.00			-90 052.00	0.00
TOTAUX CUMULES	360 930.67	321 139.68	322 435.16	625 867.83	341 684.83	790 644.51
RESULTATS DEFINITIFS		**-39 790.99**		**303 432.67**		

Affectation à l'investissement R. C/1068

Affectation en fonctionnement R. C/002 303 432.67 €

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 24 mars 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre mars à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à
la délibération : 8

Présents : Mme BOYER M. - MM. BRUN J.-R - BASTIAN J. – GOUYE G.-L. - HENRY G. - MIVIELLE J.C - ROUX L.

Absents : Mlle GRIGRI Karine - Mme LEWIS R – M. OLCHOWIK B.

Objet de la délibération 17-07
Approbation du compte de gestion - Exercice 2016

Le Conseil Municipal :

après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

considérant la bonne gestion financière :

1) *Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,*
2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3) Statuant sur la comptabilité des valeurs actives :

déclare *que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 21 AVR. 2017
et publication ou notification
du 21 AVR. 2017

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 24 mars 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre mars à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à
la délibération : 8

Présents : Mme BOYER M. - MM. BRUN J.-R - BASTIAN J. – GOUYE G.-L. - HENRY G. - MIVIELLE J.C - ROUX L.

Absents : Mlle GRIGRI Karine - Mme LEWIS R – M. OLCHOWIK B.

Objet de la délibération 17-08
Budget principal
Affectation des résultats 2016

Considérant la délibération 16-46 du 9 décembre 2016, et la décision du conseil Municipal d'affecter le déficit de fonctionnement de 2 976.48 € du C.C.A.S 2015, au budget général ;

Le **Conseil Municipal**, après avoir examiné le Compte Administratif 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître ***un excédent de fonctionnement de 303 432.67 €***, décide de l'affecter comme suit :

Affectation à la section de fonctionnement
Soit en recette au c/002..... ***300 456.19 €.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 MAR

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 21 AVR. 2017
et publication ou notification
du 21 AVR. 2017

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 24 mars 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre mars à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à
la délibération : 8

Présents : Mme BOYER M. - MM. BRUN J.-R - BASTIAN J. – GOUYE G.-L. - HENRY G. - MIVIELLE J.C - ROUX L.

Absents : Mlle GRIGRI Karine - Mme LEWIS R – M. OLCHOWIK B.

Objet de la délibération 17-09
Vote du Budget Primitif 2017

Le Maire présente à l'Assemblée le Budget Primitif 2017 : les dépenses et recettes en fonctionnement, les dépenses et recettes en investissement, les opérations d'investissement, les annexes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** le Budget Primitif 2017 comme suit :

- ✓ Fonctionnement : Dépenses 553 033.00 €
  Recettes 533 033.00 €
- ✓ Investissement : Dépenses 427 398.00 €
  Recettes 427 398.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 VAR

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 21 AVR. 2017
et publication ou notification
du 21 AVR. 2017